

DATE DE PUBLICATION : 19 janvier 2012

Le directeur général des Études et des Relations internationales

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Études et des Relations internationales le 5 janvier 2011 ;

Vu la délégation de signature donnée par Mme Anne LE LORIER, premier sous-gouverneur, le 13 janvier 2012 ;

Délégation permanente est donnée à M. Bruno CABRILLAC, directeur des Études et des Relations internationales et européennes, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Bruno-Philippe JEUDY, adjoint au directeur des Études et des Relations internationales et européennes, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous les actes ou décisions à caractère individuel, toutes les conventions ainsi que tous les documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction des Études et des Relations internationales et européennes, à l'exception de la nomination des chefs de service et des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

Fait à Paris, le 16 janvier 2012

Pierre JAILLET